



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Prangins, le 24 mai 2023

Aux membres du Conseil communal  
de Prangins

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du 24 mai 2023**

Sous la présidence de Mme Giovanna Bachmann, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications de la déléguée au RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)
7. Communications du délégué au SDIS (Service de défense incendie et de secours)
8. Communications du délégué à la PNR (Police Région Nyon)
9. Rapport de commission – Postulat de M. le Conseiller Yvan Buccioli – Pour un aménagement raisonné du site des Abériaux à Prangins
10. Rapport de commission – Préavis municipal No. 35/2023 - Demande de crédit de CHF 210'000.- pour la création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au chemin de la Redoute
11. Annonce des préavis à venir
12. Propositions individuelles et divers
13. Contre-appel

**1/ Appel**

Avec la présence de 40 conseillères et conseillers, le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 39 voix, la Présidente ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Joanna Baird, Jolanta Duszewska, Liliane Gavillet, Caroline Serafini, Bettina Venezia, Mme Clotilde Vulliemin (arrivée en cours de séance)

MM. Christian Baumgartner, Marc Baumgartner, Daniel Bujard, Louis de Bourbon Parme, Kaya Guner, Philippe Humm, Bernard Jeangros, Karim Kellou (arrivée en cours de séance), Sébastien Rumley

## 2/ Adoption de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023

M. Marc Pittet souhaite que ses propos en bas de la page 351, au dernier paragraphe soient modifiés comme suit : Marc Pittet intervient pour dire que ce n'est pas tant l'absence de la *Municipalité qui l'outré qui l'interpelle*, mais plutôt de ne pas avoir d'explications. Il précise à ce propos qu'avant d'avoir reçu les explications de la Municipalité «il faut éviter d'être scandalisé ou outré ! ».

A la page 350, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, M. Olivier Binz fait remarquer qu'il y a lieu de remplacer le terme arbres majeurs par arbres remarquables qui est la dénomination juridique correcte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le procès-verbal, tel que modifié est adopté par 35 oui, 0 non et 4 abstentions.

## 4/ Communications du Bureau

La PRESIDENTE lit la lettre de démission de Mme Laurence Christen. Annexe 1

Un nouveau membre du Conseil sera nommé lors de la prochaine séance.

La PRESIDENTE communique les compositions des prochaines commissions.

**Préavis municipal No. 38/2023** : Demande de crédit de CHF 4'315'000.- TTC concernant la réalisation de travaux liés à la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité et proposition de levée d'opposition et **Préavis municipal No. 39/2023** Demande de crédit de CHF 3'100'000.- pour la réalisation d'une canalisation pour l'acheminement des eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive.

Il a été décidé de ne nommer qu'une seule commission pour s'occuper des deux préavis. Elle sera composé comme suit :

### **Pour l'Entente pranginoise :**

Blaise Cartier – Premier Membre, Philippe Humm, Marc Baumgartner

### **Pour l'Alliance libérale de Prangins**

Lionel Christen, Louis de Bourbon Parme

**Pour l'Alternative pranginoise**

Bettina Venezia, Yvonne Brechon

**Préavis municipal No. 40/2023** : Demande d'un crédit d'étude de CHF 94'000.- TTC pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique aux Abériaux. La Commission sera composée de :

**Pour l'Entente Pranginoise :**

Vanni Vogel, Claude Favre

**Pour l'Alliance libérale de Prangins**

Regis Bovy – Premier Membre, Rachel Cavargna Debluë

**Pour L'Alternative pranginoise**

Léo Durnat

**Préavis municipal No. 41/2023** : Demande de crédit de CHF 195'000.-TTC pour la réalisation de sanisettes (WC publics) aux Abériaux. La Commission sera composée de :

**Pour l'Entente pranginoise**

Victoria Temesi, Chantal Lauper

**Pour l'Alliance libérale de Prangins**

Caroline Serafini, François Krull

**Pour l'Alternative pranginoise**

Fabienne Zingg – Premier Membre

**Préavis municipal No. 42/2023** : Demande de crédit de CHF 360'000.- TTC pour la rénovation des vestiaires du FC Prangins Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux. La Commission sera composée de :

**Pour l'Entente pranginoise**

Jean-Emmanuel Pegada, Christian Baumgartner

**Pour l'Alliance libérale de Prangins**

Ursula André – Premier Membre, Liliane Gavillet

**Pour l'Alternative pranginoise**

Pawel Grabarz

La PRESIDENTE informe le Conseil qu'une personne supplémentaire pour le dépouillement des votes, le dimanche 18 juin prochain, serait la bienvenue.

La PRESIDENTE en a terminé avec les communications.

Arrivée de M. Karim Kellou. Le nombre de conseillers et conseillères passe à 41 (40 votants).

## 5/ Communications de la Municipalité. Annexe 2

### **Service Administration générale & relations extérieures**

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

*« Pour commencer je vous prie d'excuser l'absence ce soir de Mme Durgnat-Levi, absence liée à sa participation à la séance du Conseil d'établissement scolaire Nyon-Prangins. M. Bettems est le remplaçant de Mme Durgnat et vous fera donc part de ses communications.*

#### *Absence de la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 5 avril*

*Comme vous le savez, la Municipalité vous a envoyé un message peu après la séance du Conseil communal du mercredi 5 avril. Je réitère ce soir une partie du message transmis. La Municipalité regrette que son absence lors du dernier Conseil communal ait été interprétée comme un manque de respect pour les membres de cette institution. Elle a bien au contraire le plus grand respect pour les élus de l'organe délibérant dont elle a eu à de nombreuses fois l'occasion de souligner l'excellence du travail. L'Exécutif vous prie donc de bien vouloir accepter ses plus sincères excuses. Par ailleurs, comme expliqué également dans notre message, aussi étonnant que cela puisse paraître, la Municipalité n'avait pas connaissance le jour du conseil communal du courrier adressé à la Présidente du Conseil communal par M. Kappeler et qui a été lu lors de la séance. En effet, la copie de ce courrier adressée à la Municipalité et reçue le mercredi 5 avril au matin au greffe a été transmise par erreur à la secrétaire du bureau du Conseil communal, ce que cette dernière pourra vous confirmer.*

#### *Conférence de presse du 17 avril*

*La Municipalité a tenu une conférence de presse le 17 avril pour présenter les 7 préavis municipaux qui ont été déposés sur le bureau du Conseil communal début avril. L'Exécutif essaye d'organiser au moins 2 événements de ce type par année, le deuxième étant en général lors du dépôt du budget. Les 7 préavis déposés concernent les sujets suivants :*

#### *Pour l'activité communale en 2022 :*

- *Rapport de gestion 2022*
- *Comptes 2022*

#### *Pour la route du lac :*

- *Crédit de réalisation pour la requalification de la route du lac (RC1)*
- *Crédit de réalisation pour une canalisation sous la RC1 de Prangins à Nyon-Rive*

#### *Pour le site des Abériaux :*

- *Crédit d'étude pour la pose d'un terrain synthétique de football*
- *Crédit de réalisation pour des WC publics*
- *Crédit pour la rénovation/l'optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux*

### Préavis de 1971 à nos jours

L'ensemble des préavis et rapports de commissions de 1971 à nos jours sont à présent sur le site de la commune. Ceci est très utile pour le travail à mener par les élus car cela apporte une perspective historique. Jusqu'en 2000 environ, les procédures de naturalisation nécessitaient un préavis ; ces préavis n'ont pas été postés sur le site.

### Réponses aux simples questions.

Nous allons répondre ce soir aux simples questions qui ont été posées lors des 2 derniers conseils communaux et auxquelles nous n'avons pas répondu immédiatement. Pour rappel une simple question appelle une réponse courte et simple et la Municipalité essaye en principe de répondre immédiatement, soit lors de la séance à laquelle elle est posée. Par ailleurs, en principe, si un conseiller souhaite poser plusieurs questions sur un fait de l'administration communale ou si la question nécessite vraisemblablement des explications longues et difficiles à transmettre oralement, il s'agit de demander à la Municipalité une explication sous forme d'interpellation à laquelle nous répondons lors de la séance suivante par écrit.

### Simple question concernant la procédure d'accès aux documents classés aux archives.

En réponse à votre question, la procédure à suivre pour l'accès aux documents classés aux archives a été postée sur le site de la Commune. Elle est la suivante : les demandes de consultation et la mise à disposition de documents classés aux archives sont à formuler par courriel auprès du Service de l'Administration générale. Les demandes simples sont gérées par le secrétaire municipal ou son adjoint. Les demandes plus complexes sont gérées par le mandataire de la commune responsable des archives.

## **Service Urbanisme**

### Plan d'Affectation Communal

Le 2<sup>e</sup> atelier participatif dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal (PACom) qui a eu lieu le 25 mars a accueilli environ 35 personnes. Nos sincères remerciements aux conseillers communaux qui ont participé à cet atelier.

### Service Urbanisme sous-doté en personnel

À la suite de difficultés de recrutement, le service Urbanisme est toujours sous-doté en ressources humaines, ce qui occasionne une surcharge importante de travail et un retard de traitement des dossiers. Une annonce a été diffusée en début d'année pour engager un architecte à 80% mais nous avons malheureusement reçu très peu de dossiers et n'avons même pas procédé à des interviews. La procédure sera relancée en septembre.

Pour rappel, ce futur collaborateur assisterait la responsable du service pour traiter les dossiers de l'urbanisme pour une charge de travail estimée à environ 30%. Il préparerait aussi l'internalisation des missions de police de construction, missions actuellement effectuées en partie par le mandataire exclusif du STI,

*pour ensuite reprendre le travail du STI, soit une charge de travail estimée à au moins 50%. Actuellement, le service fonctionne donc avec un déficit de ressources humaines d'au moins 30%, voire plus. Pour rappel, le service Urbanisme traite déjà aujourd'hui des aspects qualitatifs de projets complexes de police de constructions ce qui demande beaucoup d'attention. Or, nous avons énormément de tels projets actuellement ».*

### **Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse**

En l'absence de Mme Alice Durnat Levi, Municipale, en charge du dicastère, la parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal. M. Jean-Marc Bettems lit les communications transmises par Mme Alice Durnat Levi.

### **Service affaires sociales**

#### **Le Centre aéré**

*Pour la première fois, et sur demande de parents qui ne trouvent pas de places à des tarifs abordables ou dans les communes voisines où leurs enfants ne sont pas prioritaires, la Commune propose un accueil d'été pour les enfants pranginois de 8 à 12 ans, les 2 premières semaines de juillet.*

*Au programme, des activités culturelles et sportives, pour certaines en collaboration avec des acteurs de la Commune, tel que le Château ou encore le Service des espaces verts.*

*Les inscriptions sont arrivées très vite dès le lancement du courrier. Il reste quelques places, prendre contact avec le service des affaires sociales et consulter le site internet – rubrique Enfance, activités d'été.*

#### **Les premiers secours – petite enfance**

*À la suite des deux premières soirées d'initiation sur les premiers secours, une troisième portant spécifiquement sur les gestes des premiers secours enfance a eu lieu le mardi 9 mai. Vu le franc succès (plus de 50 inscriptions pour seulement 35 places) une seconde date a été ouverte, Mardi 13 juin à partir de 18h45, dans les locaux du parascolaire, site Combe 2, Animée par les Samaritains de Nyon. Pour s'inscrire écrire à [affaressociales@prangins.ch](mailto:affaressociales@prangins.ch), il reste des places.*

### **Service environnement**

*Lit bactérien: de légères perturbations concernant le fonctionnement du lit bactérien ont eu lieu pendant et consécutivement aux travaux de sécurisation, rien d'inquiétant : la turbidité de l'eau épurée qui se mesure en cm. a baissé de 60-40 cm à 10 cm pendant une semaine, la norme étant de 30 cm minimum, en raison de la mauvaise oxygénation du lit (le coffrage du sommier en béton a réduit l'ouverture des aérations basses et diminué le flux d'air à travers le lit). Le rendement global de la step a passé vraisemblablement de 95% à 85% mais en restant dans les exigences pour les principaux paramètres. Tout est rentré dans l'ordre.*

*Le Plafond du fond pour les subventions en faveur du climat a été atteint le 12 mai en ce qui concerne les travaux, les audits et les accompagnements. CHF 10'000 ont été réservés pour les achats et les souscriptions à partir du 1er juillet 2023. Les informations se trouvent sur le site de la Commune. Une grosse proportion des demandes est survenue avant l'entrée en vigueur de la directive 2023, le 1er février, selon laquelle les dépenses suivantes ne sont plus subventionnées : les abonnements pour les transports publics autres que général ou Mobilis, les bornes de recharge, les vélos classiques, les vélos, trottinettes, motos et scooters électriques, les batteries pour vélo électrique, les abonnements annuels pour vélos partagés et les abonnements annuels d'une société coopérative d'autopartage, comme Mobility.*

#### Ressources humaines :

*Des mesures devront être prises pour assurer le travail de garde-port et garde step pour la belle saison qui s'ouvre.*

*Réponses à la question de Monsieur Bucciol concernant le partage d'expériences des participants au défi climat : les thèmes concernaient le chauffage et bâtiment, les vacances, la voiture, les appareils électroménagers, la nourriture. Pour aller plus loin, individuellement ou collectivement, des événements galvanisants peuvent être organisés, comme une fresque du climat, organiser un forum citoyen pour l'échange de bonnes pratiques, et bien d'autres idées, que nous pouvons volontiers transmettre à qui le souhaite ».*

*Réponse à la simple question de M. Olivier Binz concernant l'alimentation de la plateforme du géoportail Carto-La Côte en ce qui concerne le relevé des arbres remarquables sur domaine public pranginois. Ces derniers ont été référencés lors d'une étude en 2022 mais par manque de ressources, il n'a pas été encore possible de saisir les données sur géoportail.*

### **Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales**

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

#### **Service Bâtiments**

M. Igor Diakoff revient sur la résiliation du bail de la Buvette des Abériaux qui sera effective en date du 28 février 2024. Il rappelle ici que la volonté derrière cette résiliation n'est pas de « provoquer le départ » de M. Pareja, mais de « redessiner » un bail devenu « parfaitement obsolète » du point de vue du nombre de places et de la structure des locaux. En vertu des droits de réserve invoqués par l'avocat de la société Pareja Sarl, le contenu des discussions ne peut être rendu public. La Municipalité peut cependant s'exprimer sur ses démarches. Une première offre de la Municipalité a reçu une contre-offre. Une deuxième offre a été faite qui est restée « lettre morte ». Le mardi 30 mai aura lieu une séance de conciliation devant le préfet au cours de laquelle la Municipalité souhaite vivement qu'un arrangement pourra être trouvé.

M. Igor Diakoff poursuit en informant que la position de la Municipalité est d'inviter tous ses partenaires, au nombre de 4, à adopter un calcul du loyer adapté en fonction du chiffre d'affaires. Ce principe a pour avantage de pouvoir réduire le loyer lors de périodes difficiles.

M. Igor Diakoff poursuit en répondant aux questions qui ont été posées lors de précédentes séances par les conseillers et conseillères.

- *La qualité des réponses apportées par courriel ou téléphone par le service bâtiments pour les réservations de salles.* Ce point est en cours d'amélioration, car il touche plusieurs aspects : la présence au bureau à concilier avec le télétravail, la gestion du répondeur, la communication sur les horaires, la mise en service d'un logiciel pour la gestion des réservations qui est toujours en attente.

- *Les horaires d'ouverture de l'Auberge communale les soirs de séances du Conseil et la disparition du «petit coin à boire».* Il rappelle ici que les horaires d'ouverture relèvent de la volonté du gérant. Toutefois, le gérant a été informé des dates des séances du Conseil et ces soirs-là, les membres du Conseil seront les bienvenus.

- *Les charges d'exploitation qui auraient dû être intégrées au préavis de la crèche.* Les charges d'exploitation consistent exclusivement dans l'amortissement de la dette pour la construction de ce bâtiment. En effet, toutes les autres charges d'exploitation seront assumées par le locataire qui sera l'UAPE, La Fourmilière.

- *Les préavis municipaux priorités durant la législature visant à améliorer l'efficacité énergétiques des bâtiments communaux.* A la remarque faite, que les préavis en faveur d'une amélioration de l'efficacité énergétique ne sont pas priorités, M. Igor Diakoff répond que cela n'est pas le cas. 4 préavis vont être traités. Il invite le Conseil à se reporter au document listant les préavis, joint au budget. Il encourage le Conseil à consacrer un peu plus de temps à lire les documents qui lui sont soumis « cela permettrait d'éviter des malentendus de ce genre ».

- *La création potentielle au sein des bâtiments communaux d'un espace de travail partagé – coworking.* Si cette proposition relève du « hot desking » à savoir le partage d'un même poste de travail par plusieurs personnes, cela n'est pas prévu ni possible avec des personnes extérieures au personnel communal.

### **Service Culture**

Prochains concerts le 27 mai avec un trio violon, violoncelle et piano avec des artistes de haut niveau et le 10 juin Histoire de ma vie Hector Berlioz.

Mme Eliane Jaccard a fait don au temple de Prangins d'un piano Bechstein. M. Igor Diakoff profite de l'occasion pour la remercier une fois de plus pour ce don généreux.

## **Service sécurité**

Police Nyon Région (PNR) a mis son rapport de gestion 2022 en ligne. M. Igor Diakoff invite les personnes intéressées de lui faire parvenir un courriel. Il leur fera parvenir le lien vers ce document.

### **Réponse aux simples questions concernant la PNR :**

*La hausse des coûts de la PNR entre 2017 et 2020 va-t-elle se poursuivre ?*

***Une telle hausse se justifie-t-elle et pourquoi y a-t-il une différence importante entre le coût par habitant à Gland et à Prangins ?***

Face à ces questions très complexes posées par M. Léo Durgnat, M. Igor Diakoff invite ce dernier à déposer une interpellation à laquelle une réponse très détaillée pourra être apportée.

## **Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants**

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

### **Service finances**

- M. Jean de Wolff communique sur l'accord possible canton & communes dès 2025 concernant la péréquation. La commune a reçu un calcul avec année de base 2022 qui dans le nouveau système se traduirait comme suit :
  - ➔ Cohésion sociale (ou facture sociale) - nombre d'habitants plutôt que capacité financière / participation cantonale en augmentation 83% contre 66% ➔ baisse de 8.8 M à 3.8 M mais...
  - ➔ Report sur d'autres éléments de la péréquation qui passent de 6.4M à 10.3 M
  - ➔ Total économie théorique de 1.15M par an (base 2022), soit l'équivalent de 3 points d'impôt environ

Il conclut que si la voie parlementaire fonctionne sans accro, ce nouveau système pourrait entrer en vigueur dès 2025, une avance de 2 à 3 ans par rapport à l'hypothèse qui avait présidé à l'époque à la demande d'augmentation d'impôts refusée lors du referendum.

En ce qui concerne les questions ouvertes, M. Jean de Wolff demande à M. Jacques Auberson si sa question concernant les comptes 2022 lors du dernier Conseil était toujours ouverte. M. Jacques Auberson répond par la négative, les comptes ayant été reçus depuis.

### **Service Ressources humaines (RH)**

- Engagement à 80% d'un collaborateur technique et à 30% d'une collaboratrice administrative au Service Environnement en la personne de Mme Laurence Christen dont la lettre de démission du Conseil a été lue en début de séance.
- Engagement à 40% d'une animatrice socio-culturelle co-responsable du centre d'animation des jeunes au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse.

- Engagement à 100% du secrétaire municipal adjoint actuel, M. Basile Kaiser au poste de secrétaire municipal au Service Administration générale & relations extérieures à la suite de l'incapacité de travail de longue durée qui a mené à une démission de la secrétaire municipale titulaire, Mme Poonna Mahshoor.
- Engagement à 100% au poste de collaborateur au contrôle des habitants à la suite de la démission de la collaboratrice actuelle. La prise de fonction sera effective d'ici 3 mois. Dans cette attente, le service fonctionne avec du personnel auxiliaire temporaire.

### **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

Dans le cadre du Préavis municipal No. 57/2020, la commune a en fin de législature précédente construit un collecteur des eaux usées au Hameau de Pont Farbel. M. Jean-Marc Bettems informe que les 11 propriétaires du hameau ont effectué les travaux de raccordements à ce collecteur et qu'ils sont maintenant correctement raccordés au réseau d'assainissement et ne voient plus leurs eaux usées s'infiltrer dans la nature.

En réponse à une simple question concernant les nouveaux aménagements ou correctifs aux aménagements pour les places de parking à la Plage de Promenthoux, M. Jean-Marc Bettems rappelle les mesures qui ont déjà été prises à savoir l'aménagement de places de parking pour les vélos et vélos cargo, le parcage le long de la Côte Rôtie ainsi que l'installation de barrières pour empêcher le parcage. L'installation d'horodateurs a été envisagée pour cette année, mais celle-ci nécessitant des modifications au règlement communal, cette mesure devra être reportée. M. Jean-Marc Bettems mentionne qu'un préavis sur la zone à vitesse modérée, les aménagements de mobilité douce ainsi que la réfection de la route de Promenthoux est en préparation, préavis dont le dépôt est prévu au courant du 2<sup>e</sup> semestre 2023.

Pour terminer, M. Jean-Marc Bettems, rappelle l'invitation à l'inauguration du Pont de la Redoute sur Prangins et de la Route de la Redoute sur Nyon. Cet événement aura lieu le samedi 3 juin de 9H00 à 16H00 avec diverses animations.

M. Olivier Binz demande la parole : *«M. Diakoff, 4 préavis sur l'efficience énergétique des bâtiments... où sont-ils ?*

*Il y a clairement un problème de priorités. J'en veux pour preuve que le terrain de foot est devenu une priorité absolue sortie de nulle part et au détriment d'autres projets. La priorisation est donc possible !*

*Monsieur Diakoff, votre remarque concernant le fait que nous ne lisons pas les documents est une insulte. Surtout venant de vous. Oser nous toiser de la sorte est pathétique.*

*La charte en vigueur à l'Entente Pranginoise m'empêche d'en dire plus, mais je n'en pense pas moins ».*

La PRESIDENTE rappelle que les interventions doivent être réservées au point propositions individuelles et divers.

#### **6/ Communications de la déléguée du Réseau des Toblerones (RAT)**

La parole est donnée à Mme Marina Parashkevova.

*«Le Conseil intercommunal du Réseau d'Accueil des Toblerones s'est réuni le 5 avril à Duiller et a approuvé le Préavis 01/2023 «Rapport de Gestion et des Finances ». En bref, quelques éléments clefs de l'exercice 2022 du RAT:*

- *L'association gère au total 23 structures d'accueil (11 nursery-garderies, 11 unités d'accueil pour écoliers et 1 structure d'Accueil Familial de Jour).*
- *Le nombre d'enfants placés a augmenté de 6% en 2022 (2'338 enfants ont été recensés au mois de novembre 2022 dans les structures vs. 2'211 en 2021).*
- *Le volume d'affaires sous traitement oscille autour des CHF 31.6 millions. Les informations sur la répartition des revenus du RAT provenant des parents, des communes, de la FAJE et d'autres contributeurs n'étaient pas disponibles dans le préavis et seront communiquées avec le budget en automne.*

*En résumé, les comptes de l'administration du RAT et de l'AFJ présentent un excédent de recettes. Par ailleurs, l'AFJ du RAT représente un tiers de l'activité du réseau et embauche 103 Accueillantes en Milieu Familial. Si le RAT devait mettre les enfants de l'AFJ en structures d'accueil collectives, il faudrait « construire » 7 nouvelles unités de 44 places, or force est de constater qu'il y a une forte demande de place d'accueil dans la région.*

*En guise de conclusion, le RAT admet qu'à l'avenir, ils auront des défis considérables à surmonter notamment en lien avec: la gestion des listes d'attente de placement; les défis en termes d'accueil futur d'enfants avec des besoins particuliers; et en dernier lieu, un défi lié à la mise en place des outils adaptés à la croissance accélérée de l'organisation, maîtriser des coûts, rendre l'administration plus efficiente et apporter une meilleure satisfaction à leurs clients et collaborateurs. »*

#### **7/ Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)**

La parole est donnée à M. Peter Dorenbos. Son intervention est en annexe 3.

#### **8/ Communications du délégué à la Police Région Nyon (PNR)**

La parole est donnée à M. Marc Pittet. Son intervention est en annexe 4.

Arrivée de Mme Clotilde Vulliemin. Le nombre de conseillers et conseillères passe à 42 (41 votants).

## 9/ Rapport de commission – Postulat de M. le Conseiller Yvan Buccioli – Pour un aménagement raisonné du site des Abériaux à Prangins

Mme Stefanie Preussner, Présidente et Rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission.

Mme Stefanie Preussner souhaite attirer l'attention sur le paragraphe suivant du rapport qui souligne que la réalisation d'une étude globale du site ne retardera pas nécessairement les projets déjà en cours : *« Une étude avec un plan en plusieurs étapes, qui aboutit à un concept complet semble vivement souhaitable pour optimiser les espaces, utilités et coûts. Les différents éléments pouvant être réalisés en parallèle et/ou à tour de rôle ».*

La PRESIDENTE demande si la Municipalité souhaite s'exprimer sur ce rapport.

M. Igor Diakoff, Municipal, a quelques remarques à soumettre. En premier, il est mentionné dans le préambule, au dernier paragraphe, que la Municipalité n'a pas donné suite à l'information de la tenue de la séance de la commission le 26 avril. M. Igor Diakoff, Municipal, fait remarquer qu'une proposition a été envoyée par courriel à laquelle aucune réponse n'a été donnée. Ensuite, au 4<sup>e</sup> paragraphe du point 2 du rapport, il est mentionné et il cite : *« Depuis le dépôt du postulat, la Municipalité a déposé successivement 3 préavis sur le site des Abériaux ».* M. Igor Diakoff rappelle que ces préavis figuraient déjà dans la liste des préavis de décembre 2020, ils sont donc bien antérieur au dépôt du postulat et non la résultante. Ils ont aussi été déposés simultanément et non successivement.

En page 2, au point « intégration du postulat André Fischer », 1<sup>er</sup> paragraphe, il souligne qu'il y a un malentendu. Il n'est pas question de construire de nouveaux vestiaires comme le laisse sous entendre le rapport de commission, mais de rajeunir et agrandir les vestiaires existants. Il n'y aura donc pas de chauffage supplémentaire puisqu'ils se trouvent dans un bâtiment existant.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour du postulat.

Bien qu'étant convaincu du bien fondé du postulat, M. Vanni Vogel craint que l'approbation de celui-ci ne retarde la réalisation du terrain synthétique, pour laquelle aucune autre alternative n'est possible. Il hésite donc à voter le renvoi du postulat à la Municipalité.

M. Nicolas Aeschmann est en faveur d'un renvoi. Il trouve qu'il est intéressant de connaître la vision à moyen et à long terme de la Municipalité, afin que le Conseil ne soit pas amené à voter des préavis « un par un » ces 3 prochaines années.

M. Olivier Binz rejoint les propos de M. Nicolas Aeschmann. Il n'attend pas vraiment une analyse financière mais plutôt une liste des enjeux, des besoins, des contraintes, des potentiels pour les années futures même au-delà de l'actuelle législature.

M. André Fischer souhaite rassurer M. Vanni Vogel en rappelant les propos de la Présidente de la commission en introduction. Le postulat a pour vocation

l'étude d'une vision globale et non de retarder des projets en cours, dont le terrain de foot synthétique.

M. Yvan Buccioli intervient pour faire remarquer que ce qui le « gêne » dans les événements qui se sont produits entre le dépôt du postulat et aujourd'hui, c'est la pression relativement importante qui a été faite par le FC Prangins sur les autorités politiques pour défendre le terrain synthétique et sa réalisation rapide. Il estime que c'est un « auto goal » de la part du FC Prangins car selon lui, le « rêve » de tout président est d'avoir de bonnes infrastructures. Hors il est d'avis que le préavis sur les vestiaires est « assez bancal ». M. Igor Diakoff, Municipal, a ainsi fait remarquer qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter la capacité de chauffage alors que l'usage des douches sera intensifié du fait d'un plus grand usage du terrain de foot grâce à son revêtement synthétique. Ceci n'est qu'une « partie de la problématique à réfléchir » qui le motive à poser la question de savoir pourquoi il n'a pas été proposé de créer une seule commission pour étudier le préavis sur le terrain synthétique et celui des vestiaires, comme cela a été le cas pour la requalification de la RC1 et la réalisation d'une canalisation sous celle-ci.

Ceci n'étant cependant pas l'objectif de ce postulat, il termine en invitant le Conseil à soutenir le postulat et à l'envoyer à la Municipalité estimant qu'on « n'est pas à 3 mois près » et que l'on peut lui demander sinon une étude, du moins une réflexion globale.

M. Vanni Vogel n'est pas d'accord avec la remarque de M. Yvan Buccioli. Un report de 3 mois pourrait potentiellement représenter un report d'un an de la réalisation du terrain synthétique, ce qui n'est pas tenable pour le FC Prangins. Le terrain n'étant praticable que 6 mois par année contrairement à tous les autres villages qui ont des terrains synthétiques, le Club est à un moment charnière où il se pose la question de scinder le club en deux en gardant les jeunes à Prangins et en ventilant les adolescents dans d'autres clubs.

M. Régis Bovy fait remarquer que l'assemblée s'est engagée dans un faux débat. Il rappelle que le but du postulat est d'obtenir une vision globale. La commission a proposé une liste des points qui méritent réflexion. Ils sont nombreux et ne se résument pas qu'au terrain de foot.

M. Igor Diakoff, Municipal, pour répondre à l'intervention de M. Yvan Buccioli, il rappelle que le bâtiment communal aux Abériaux est alimenté par un chauffage à pellets, une énergie renouvelable qui pourra être augmentée en cas de besoin.

En ce qui concerne la vision globale, il rappelle que certains projets comme la réhabilitation du bâtiment de la STEP se feront probablement au cours de la prochaine législature. En ce qui concerne la législature actuelle, il n'y aura pas d'autres préavis soumis en dehors des 3 qui viennent d'être déposés.

Il poursuit en rendant le Conseil attentif que le renvoi à la Municipalité pose un problème dans le temps, comme l'a justement fait remarquer M. Vanni Vogel. La réponse à un postulat prend 6 mois « pour faire un travail correct ». Ensuite une demande de crédit d'étude certainement supérieur à CHF 50'000.- nécessitera la rédaction d'un préavis, la désignation d'une commission, un vote du Conseil,

des facteurs qui risquent de retarder considérablement les travaux des 3 préavis qui ne commenceraient qu'en été 2025. Il rejette également la remarque que la Municipalité a cédé à une pression du FC Prangins et affirme qu'elle a répondu à un besoin.

M. Olivier Binz souhaite que l'on passe au vote, car le débat s'égaré, comme l'a mentionné M. Régis Bovy. Il profite de faire remarquer que le délai de 6 mois pour répondre à un postulat, comme mis en avant par M. Igor Diakoff, Municipal, est le délai maximum. Rien n'empêche la Municipalité d'y répondre plus rapidement.

Mme Rachel Cavargna Debluë ne comprend pas pourquoi la réponse au postulat devrait causer un retard à l'exécution des préavis déjà déposés.

M. Igor Diakoff, Municipal, annonce que la Municipalité ira de l'avant et que les préavis déposés ne seront pas retirés.

M. Régis Bovy s'insurge contre les menaces proférées qui vont jusqu'à l'annonce de la quasi dissolution du FC Prangins si le postulat est accepté. Il souhaite que l'on passe au vote en oubliant la discussion sur le terrain synthétique qui n'a rien à voir avec le fond du postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Au vote, le Conseil accepte par 35 oui, 2 non et 4 abstentions d'envoyer le postulat de M. le Conseiller Yvan Bucciol à la Municipalité.**

La PRESIDENTE revient sur la remarque de M. Yvan Bucciol concernant la création d'une commission commune pour les 3 préavis (terrain de foot, Sanisettes et vestiaires). Après discussion avec les chefs de groupe, il a été décidé à la majorité de ne pas regrouper les préavis.

**10/ Rapport de commission – Préavis municipal No. 35/2023 - Demande de crédit de CHF 210'000.- pour la création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au chemin de la Redoute**

Mme Marina Parashkevova, Présidente et Rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission.

Mme Marina Parashkevova souhaite au nom de la commission remercier M. Jean-Marc Bettems, Municipal et M. Eric Zahnd pour leur disponibilité et pour les échanges constructifs.

Elle résume la position de la commission en expliquant que sur le fond, la commission partage la position de la Municipalité qu'il y a lieu d'améliorer la sécurité des usagers des TPN à cet arrêt. Où elle diverge, c'est sur la forme. La commission n'est pas convaincue par la proposition telle que présentée dans le préavis, car l'aménagement proposé engendrait une réduction de la fluidité dans les deux sens.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, remercie la commission pour la bonne collaboration. Il revient sur les recommandations et questions posées par la commission.

Pourquoi à cet endroit. La Municipalité a estimé que la réalisation expérimentale provisoire réalisée en 2019, après consultation avec la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et le voyer, a fait ses preuves.

La commission a suggéré une suppression d'arrêt et un regroupement. Cette proposition va à l'encontre de la « vision » des TPN qui recommandent une distribution logique et équilibrée des arrêts de bus.

La commission a également suggéré de déplacer l'arrêt vers le rond-point ou avant celui-ci ce qui laisserait un dégagement et n'arrêterait pas la circulation lorsqu'un bus est stationné. Cela contrevient aux règles de la circulation, on ne peut pas installer un arrêt de bus aux abords d'un rond-point.

Il rappelle que cet arrêt a été « sollicité par la population ». Une nécessité existe donc de mettre à disposition des usagers un arrêt sécurisé avec un certain un banc pour se reposer.

La commission a également posé la question de savoir « si le prix est correct ». M. Jean-Marc Bettems, Municipal, informe qu'une étude de marché a été réalisée avant de choisir le prestataire. Il rappelle également que le prix se justifie par le fait que la décision a été prise d'inclure dans le préavis la réfection de la route de la Redoute depuis l'arrêt de bus jusqu'au rond-point. Le mauvais état de la route avait été relevé par M. Daniel Bujard lors d'une précédente intervention.

Ce préavis offre l'occasion de réaliser un arrêt de bus standardisé conforme aux exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (Lhand), une réalisation qui pourrait en initier d'autres à l'avenir.

La PRESIDENTE informe qu'il y a deux amendements aux préavis : un amendement de la commission et un amendement que M. François Krull vient de soumettre.

La PRESIDENTE demande à Mme Marina Parashkevova de lire l'amendement de la commission :

*Diminution de la réserve économique de CHF 23'400.- HT pour la ramener à 0.-*

La PRESIDENTE demande la position de la Municipalité M. Jean-Marc Bettems, Municipal, accepte l'amendement.

La discussion est ouverte autour de l'amendement.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote, l'amendement de la commission est approuvé par 40 oui, 1 non et 0 abstention.**

La PRESIDENTE demande à M. François Krull de lire son amendement :

*diminuer le crédit de CHF 24'700 HT (suppression de l'abribus).*

M. François Krull estime que l'abribus n'est pas nécessaire et cela pour plusieurs raisons, la principale étant que mis à part l'arrêt à la gare, aucun autre arrêt n'a un abribus. Il rajoute que cette possibilité n'avait du reste pas été proposée par la Municipalité dans le préavis de la mise aux normes de la Lhand des 3 arrêts à la Route de l'Etraz.

La PRESIDENTE demande la position de la Municipalité. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, maintient son souhait de voir cet arrêt équipé d'un abribus approuvé par l'urbanisme, qui pourrait devenir un standard pour les autres arrêts.

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour de l'amendement.

M. Jacques Auberson émet le souhait que s'il devait être décidé d'équiper tous les arrêts d'abribus, une étude et un appel d'offres pour l'ensemble devraient être réalisés au lieu de travailler au coup par coup. Il soutiendra l'amendement.

Mme Marina Parashkevova rappelle que cet arrêt sera mis aux normes de la Lhand, donc destiné à des personnes à mobilité réduite pas toujours équipée pour le mauvais temps. D'autre part, avec le vieillissement de la population, le Bureau de prévention des accidents préconise l'installation d'abribus qui permettent un endroit de repos. Elle ne soutiendra donc pas l'amendement.

M. Olivier Binz se pose la question de savoir si avec une fréquence de bus au quart d'heure, il est nécessaire d'installer des abribus. Les usagers connaissent les horaires de passages des bus et n'attendent pas de longues minutes aux arrêts. Il soutient l'amendement.

Mme Marina Parashkevova revient sur la remarque de M. Olivier Binz en mentionnant que si l'arrêt devait être réalisé à cet endroit, il se peut que les usagers doivent patienter en raison des problèmes de fluidité du trafic qu'il pourrait engendré comme mentionné dans le rapport. Elle préconise donc l'installation d'un abribus à cet arrêt.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Au vote, l'amendement est approuvé par 25 oui, 11 non et 5 abstentions.**

La PRESIDENTE ouvre la discussion autour du préavis.

M. Jacques Auberson demande la parole. Il revient sur l'accident qui s'est produit lundi sur l'A1 qui a nécessité la fermeture de l'autoroute provoquant un chaos dans Nyon avec des répercussions jusqu'à Prangins. Il a constaté par lui-même que le bus en provenance de Prangins est de ce fait resté bloqué dans le giratoire sans entraver la circulation dans celui-ci. Au vu de cette constatation, il estime qu'il faudrait déposer une nouvelle demande auprès de la DGMR, en lui soumettant l'option de réaliser l'arrêt avant le giratoire, ce qui semble ne pas avoir été le cas. Il relève également n'avoir pas connaissance d'une réponse formelle de la DGMR dans le cadre du préavis, la commission n'a vu qu'un courriel.

Mme Fabienne Zingg s'inquiète du fait qu'un rétrécissement de la route est prévu, alors que celle-ci ne permet déjà pas au bus de croiser un véhicule sans se déporter complètement le long du trottoir, avec le risque que les rétroviseurs du bus bien que situés en hauteur puissent potentiellement blesser des piétons.

Ce qui dérange M. André Fischer s'est le fait que la réfection de la route ait été intégrée dans le préavis ce qui fait gonfler la facture de l'arrêt de bus qui en lui-même devrait se situer entre CHF 90'000.- et CHF 120'000.-

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, intervient pour signaler que cette réfection est absolument nécessaire, car la route qui est déjà très endommagée va encore être sollicitée davantage.

M. François Krull remarque que la commission a fait un excellent travail en exposant des arguments qui n'ont pas été repris dans le préavis. En revanche, il ne partage pas les conclusions du rapport de la commission qui met en avant des priorités qui n'ont pas lieu d'être, comme le fait que des cyclistes puissent se retrouver coincés quelques secondes derrière le bus. Il estime que la priorité revient aux transports publics. Il revient également sur le test qui a été fait en 2019 et qui avait été concluant, personne ne s'étant plaint, une raison de plus d'aller de l'avant. Il trouve qu'il est parfaitement « honteux » de laisser la situation telle qu'elle est actuellement qui est très précaire pour les usagers en particulier pendant la saison hivernale et de mauvais temps où les usagers se retrouvent coincés entre la glissière de sécurité et la route. Il n'y a selon lui aucune raison valable de retarder la création de cet arrêt de bus. Il conclut en disant que les deux amendements ayant été acceptés, le coût de l'arrêt de bus reviendrait à CHF 117'700.- (hors réfection de la route). Pour toutes ces raisons, M. François Krull encourage le Conseil à accepter le préavis.

M. Hervé Durgnat est interpellé par le discours contradictoire de M. François Krull, qui d'une part estime que l'abribus n'est pas nécessaire mais que d'autre part, les personnes doivent pouvoir être protégées en cas de mauvais temps. « Où est la vérité ? ». Si tous les usagers doivent être protégés du mauvais temps, alors tous les arrêts devraient être équipés d'abribus. Il faudrait dès lors, si le préavis est refusé ce soir, adresser une interpellation ou une motion à la Municipalité afin qu'elle revoie le projet avec une vision d'ensemble, comme cela vient d'être demandé pour le site des Abériaux.

M. Léo Durgnat contredit la remarque de M. François Krull selon laquelle les retours de la phase test ont été positifs. La commission a eu accès à certains retours de riverains pour la majorité mécontents. Il regrette qu'au final, on ne se rende pas bien compte de ce que les personnes ont pensé de cette phase test.

M. Jacques Auberson insiste qu'il ne faille pas abandonner le projet, mais essayer de trouver une alternative en réévaluant la situation avec la DGMR. La situation vécue lundi prouve d'autres options sont envisageables.

M. François Krull revient sur les propos de M. Hervé Durgnat. Il n'y a pas de contradiction dans son discours. L'abribus est un confort supplémentaire, il soutient le préavis dans le sens où il offre la sécurité aux usagers avec une largeur de l'arrêt de 2 m.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Marina Parashkevova lit les conclusions du préavis.

**Au vote, le Conseil refuse par 24 non, 16 oui et 1 abstention**

1. d'accorder un crédit de ~~CHF 210'000.- TTC~~ CHF 158'100.- TTC pour la création d'un arrêt de bus aux Mélèzes, tel qu'amendé :
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

**11/ Annonce des préavis à venir**

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, qui donnent la liste des préavis qui seront déposés d'ici la fin de l'année 2023.

**Au service urbanisme**

- Rapport-préavis carnet de route de la gestion différenciée des espaces verts
- Requalification de la RC1 hors localité – crédit d'étude
- Stratégie régionale de gestion des zones d'activités économiques (préavis commun avec d'autres communes)

**Au service environnement**

- Renaturation de la Promenthouse – crédit d'étude
- Bornes de recharge et places Mobility et règlement
- Rapport-préavis sur la politique climatique 2023-2027 (renouvellement label cité de l'Energie)
- Révision du règlement sur les arbres

**Au service affaires sociales et jeunesse**

- Acquisition d'affichage numérique mural pour les classes (subventions 50%)

**Au service bâtiments**

- Entretien et isolation énergétique du bâtiment du Collège de la Combe (étape 3) – crédit de réalisation
- Bâtiment du Vieux-Pressoir : pose d'une pompe à chaleur

**Au service finances**

- Arrêté d'imposition
- Budget

## **Office informatique**

- Crédit complémentaire au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière communale et métiers
- Déploiement d'un réseau informatique entre les bâtiments communaux

## **Au service travaux publics, déchets, voirie et espaces verts**

- Réfection du trottoir et de l'éclairage public route du Curson
- Rapport-préavis mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
- Secteur 03 – Zone à vitesse modérée Trembley/Mélèzes/Combe et aménagements mode doux
- Secteur 04 - Zone à vitesse modérée Mouille/Tullière/Sous-le-Bois/Pélard
- Travaux de curage et réfection du collecteur sous l'étang des fossés
- Secteur 07 – zone à vitesse modérée Promenthoux et aménagement mobilité douce ainsi que la réfection de la route de Promenthoux.

## **12/ Propositions individuelles et divers**

La PRESIDENTE invite M. Olivier Binz à relire son intervention dans laquelle s'adressant à M. Igor Diakoff, Municipal, il posait la question de savoir «où sont » les 4 préavis relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments cités par ce dernier. M. Igor Diakoff refait la liste des préavis qui figurent à la page 81 du budget. M. Olivier Binz répond que M. Igor Diakoff n'a clairement pas compris la portée de son intervention. Il souhaite savoir pourquoi ces préavis ne sont toujours pas soumis au Conseil et que selon lui d'autres préavis sont clairement priorisés dont celui relatif au terrain foot synthétique et de conclure que la priorisation est possible. M. Igor Diakoff, Municipal, répond que ces préavis sont prévus pour cette année et que la Municipalité y travaille.

Mme Marie-Josée Rigby intervient pour donner des informations relatives à l'UAPE la Fourmilière : *«Il y a du changement concernant la direction: Madame Laura Fernandez, directrice depuis mai 2016, a eu un petite fille en novembre dernier et a décidé de se consacrer à sa nouvelle famille. Madame Ioana Crisan qui a remplacé Madame Fernandez durant son congé maternité reprend la direction de la Fourmilière.*

- *Les comptes 2022 font ressortir un bénéfice de CHF 70'380.-. Ceci grâce à la bonne planification des horaires du personnel de la part de la direction et à une bonne gestion de l'unité d'accueil. Le Codir du RAT a pris la décision d'intégrer les excédents de l'ensemble des structures dans une réserve qui serait utilisée en cas de crise. Après discussion avec le RAT, il a été convenu de remettre au réseau CHF 60'000.-. Le bénéfice pour l'année 2022 est dès lors de CHF 10'380.-*
- *Horizon RAT sans papier 2025. Un des objectifs du RAT est de devenir une administration sans papier ce qui permettra de faire les inscriptions en ligne. »*

M. Jacques Auberson aimerait revenir sur sa question concernant l'entreposage de bateaux sur des parcelles privées qui ne sont pas équipées pour recueillir des résidus d'huile et d'essence. La Municipalité avait répondu qu'une demande d'information avait été envoyée au Canton. Où en est la situation ?

Sa deuxième question porte sur le fond énergétique qui avec un montant de CHF 55'000.- dont il ne reste actuellement plus que CHF 10'000.-, ne lui semble pas suffisant face aux mesures préconisées par la Commune.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe qu'il est ressorti des échanges avec le Canton que la responsabilité d'amender les contrevenants relève de celui-ci, mais qu'il revient à la Commune de contacter les deux propriétaires concernés et de procéder au contrôle et au suivi. Il se trouve que dans un cas, le propriétaire se trouve en EMS et que les bateaux entreposés sur sa parcelle le sont également en partie sur un terrain communal. Elle informe également qu'il est légal d'entreposer des bateaux sur des terrains privés mais sans avoir le droit d'effectuer des travaux et uniquement en période hivernale.

Pour répondre à la deuxième question de M. Jacques Auberson, Mme Alice Durnat Levi, Municipale, qui a pu rejoindre le Conseil en milieu de séance note que le Conseil a pris connaissance des préavis à venir et encourage le Conseil à déposer un postulat concernant les taxes et les impôts s'il le juge nécessaire.

M. Peter Dorenbos demande si des réparations sont prévues au niveau de l'intersection devant l'Auberge communale, la Maison Fischer et la Maison de commune où les pavés sont complètement « défoncés » et s'abîment de plus en plus à chaque passage du bus, représentant un danger potentiel pour tous les usagers de la route.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond que cette réfection sera intégrée dans l'aménagement de la Place du village qui va nécessiter de gros travaux. M. Peter Dorenbos trouve qu'il y a urgence et que dans la mesure où le préavis sur l'aménagement de la Place du Village n'a pas encore été annoncé, ces travaux ne seront pas entrepris dans un avenir proche. Il demande si des réparations d'urgence peuvent être entreprises. M. Jean-Marc Bettems, Municipal, s'engage à se pencher sur la question et à en discuter en Municipalité.

M. Blaise Cartier demande pourquoi il est nécessaire de mettre des barrières pour empêcher le parcage des voitures à la plage de Promenthoux, des barrières qui de son avis sont inesthétiques, peu pratiques pour les piétons et dangereuses pour les vélos. Ne peut-on pas simplement mettre des panneaux d'interdiction et laisser la Police verbaliser les contrevenants.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, informe que la signalisation existe mais qu'elle n'est pas respectée. Pour information, au mois d'août derniers la PNR a verbalisé plus d'une centaine de véhicules. Il a donc été décidé de réintroduire les barrières seule solution dissuasive.

L'information n'ayant pas été donnée lors des communications de la Municipalité, M. Jacques Auberson demande quand vont débiter les travaux au bâtiment qui abrite la boulangerie Fayet et qui vont engendrer l'installation d'un Portakabin®, afin que la boulangerie puisse continuer son activité.

M. Igor Diakoff, Municipal, informe que la date n'est pas encore connue. Il confirme que des travaux sont nécessaires pour des raisons d'hygiène, des séparations devant être installées entre différents locaux. Il espère pouvoir communiquer l'information à la prochaine séance, fin juin.

Mme Marina Parashkevova revient sur son intervention concernant la création d'un espace de travail partagé dans des locaux de la maison de commune. Son vœu est que la Municipalité se penche sur la possibilité de mettre à disposition des locaux et ainsi de rentabiliser leur occupation en offrant un espace où des personnes peuvent se retrouver pour travailler et ainsi animer le centre du village et réduire le trafic pendulaire. M. Igor Diakoff, Municipal, trouve l'idée intéressante mais elle mérite une profonde réflexion. Il invite Mme Marina Parashkevova à lui communiquer plus en détail les points de ce projet.

Mme Chantal Lauper demande si les oppositions à la construction de la crèche ont été levées et si l'entrée en fonction de la crèche pour l'automne 2024 comme mentionnée dans le préavis pourra être assurée.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, répond que la Municipalité a pu lever les oppositions, mais que le chantier a pris un peu du retard. La date de fin de travaux est envisagée à janvier 2025.

M. André Fischer demande s'il ne serait pas possible de relier le bâtiment du Vieux Pressoir au chauffage à pellets qui a été installé lors la rénovation des locaux derrière l'Auberge communale.

M. Igor Diakoff, Municipal, informe que cette solution n'a pas été étudiée. Il a été décidé d'installer une pompe à chaleur, un système très économique et « tout à fait dans l'air du temps » du point de vue énergétique.

M. Blaise Cartier relève que la pompe à chaleur n'est pas l'ultime solution, car afin que celle-ci soit économique il faut que l'efficacité énergétique du bâtiment soit assurée pour travailler avec de la basse température. Avec un système de

chauffage à pellets, on travaille avec de la haute température et même s'il y a quelques pertes s'est moins grave car il s'agit d'une énergie durable au contraire de la pompe à chaleur qui fonctionne à l'électricité. Il trouve donc que la proposition de M. André Fischer peut être intéressante.

M. Igor Diakoff, Municipal, rappelle que c'est un chauffage à basse température qui sera installée dans un plancher. Cette solution sera plus économique qu'un chauffage à haute température.

M. Rémy Cochet demande la parole : *« Il est regrettable d'entendre parler d'un manque de savoir-vivre de la part d'une Municipalité de Prangins. Après l'épisode des Abériaux, l'épisode d'un refus de présence deux heures avant la séance du Conseil communal que je qualifie de pas très élégant, nous voilà de nouveau au début d'un manque de savoir-vivre où j'invite la Municipalité à réagir dans les plus brefs délais et dans le respect. Après plus de 15 ans de locations de salle de gym, ce locataire a été contacté téléphoniquement par les services de la commune de Prangins, pour lui indiquer que Nyon a des besoins de salles de gym et qu'à partir de la rentrée scolaire 2023, l'utilisation actuel de la salle de gym sera réduite de plusieurs matinées.*

*Entre parenthèse, faisant partie de la commission de gestion depuis plusieurs années, à la question quel est le taux d'occupation des salles scolaires à Nyon ? Eh bien Nyon n'a jamais voulu répondre à cette question Actuellement, mon entreprise effectue les transports des écoliers pour ce locataire, et à ce jour nous ne savons pas quel sera la situation le 21 août 2023.*

*Par ailleurs, j'ai contacté le Municipale en charge des locations de salles, mais comme à son habitude la réponse a été je ne sais pas, je vais me renseigner ! Je n'ai toujours pas d'information. Le savoir-vivre est une notion importante qui englobe le respect, la courtoisie et l'attention envers les autres. Une Municipalité devrait être un exemple de comportement civilisé et attentionné, car elle représente l'ensemble de sa communauté ».*

M. Igor Diakoff, Municipal, confirme que M. Rémy Cochet l'a contacté à deux reprises ces derniers jours, la dernière fois il y a deux jours. Il a obtenu la réponse à sa question ce jour même. Il rappelle que les salles de gymnastique sont utilisées en partie par l'école Moser mais principalement par les établissements de la scolarité publique obligatoire, auxquelles la Commune est obligée de donner la priorité. L'information est parvenue aujourd'hui à M. Igor Diakoff qu'à partir de l'année scolaire prochaine, les établissements publics auront besoin d'un jour supplémentaire qui de ce fait sera retiré à l'Ecole Moser. Le système de planification des disponibilités étant complexe, un délai de réponse peut être long. M. Igor Diakoff, Municipal, se défend d'avoir agi de manière irrespectueuse, il a fait tout son possible pour obtenir des réponses.

M. Rémy Cochet rappelle que l'annonce a été faite le 12 mai et que l'Ecole a essayé de contacter le service le 22 et le 23 mai sans succès. M. Igor Diakoff, Municipal, répond une nouvelle fois, que les informations viennent juste de tomber.

En sa qualité d'ancien municipal, M. André Fischer rappelle que la deuxième salle de gymnastique n'existe « officiellement pas ». Le Canton avait demandé une salle et c'est le Conseil qui a voté un crédit supplémentaire pour construire une deuxième salle dans l'optique d'en amortir le financement par sa location à l'Ecole Moser. Il rappelle également que cette salle ne remplit pas les exigences de la loi cantonale (douches, insonorisation). Elle n'a jamais été destinée à l'usage des établissements scolaires publics qui cependant depuis des années essayent de se l'approprier en établissant des horaires beaucoup trop larges.

M. Igor Diakoff, Municipal, remercie M. André Fischer pour ces informations dont il n'avait pas connaissance. Il va y accorder toute son attention dès le lendemain.

M. Oliver Binz demande la parole : « *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

*Au vu des répercussions médiatiques inattendues de mon intervention lors du dernier conseil au sujet de la motion "Un point qui compte", je me suis dit qu'il fallait quand-même que j'apporte à vos oreilles certains faits.*

*Si nous en étions restés à une altercation bénigne en marge de la séance, je n'aurais pas fait part de ma consternation, mais comme le fait a été relayé dans la presse locale, je me dois de vous faire part de certains propos insultants.*

*A toutes fins utiles, je tiens à rappeler à tout le monde ici présent que nous avons la chance de bénéficier d'un régime politique qui permet à tous une liberté totale d'expression.*

*Nous sommes tous des adultes, nous faisons tous de la politique et par conséquent sommes tous prêts à encaisser des revers, quel que soit l'angle d'attaque.*

*Le fait de se faire refuser une poignée de main à la suite d'un débat, passe encore, mais se faire insulter pour nos propos tenus lors du Conseil, et de la part d'un de nos pairs, est totalement inadmissible.*

*Mesdames et Messieurs, je vous en prie, sachez faire part de retenue en marge du Conseil, car la bienséance ne s'arrête pas au seuil de cette salle ».*

M. Marc Pittet intervient pour faire remarquer que les flyers pour l'organisation de la fête des voisins ont été envoyés un peu tardivement. Reçus le vendredi, le délai était un peu court pour contacter la Municipalité pour obtenir du matériel et pour inviter ses voisins. Il remercie pour l'initiative mais exprime le vœu que ces flyers soient envoyés à l'avenir avec un peu plus de délai.

M. Olivier Binz relève que dans les préavis à venir d'ici la fin de l'année, la révision du règlement sur le port et celui sur les arbres n'ont pas été listés.

Mme Alice Durnat Levi, Municipale, signale que celui sur les arbres est bien mentionné et qu'il a été priorisé par rapport au préavis sur la révision du règlement sur le port. En effet, le service de l'environnement ayant connu quelques « vicissitudes, il faudra faire preuve de patience. Mme Alice Durnat Levi prévoit de le déposer en février 2024.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

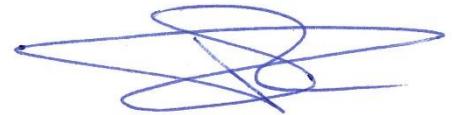
### 13/ Contre-appel

La présence est de 42 conseillères et conseillers. La séance se termine à 22H45.

## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



La Présidente  
Giovanna Bachmann



La Secrétaire  
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

### **Annexes au procès-verbal de la séance du 24 mai 2023**

1. Lettre de démission de Mme Laurence Christen
2. Communications de la Municipalité
3. Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours
4. Communications du délégué à la PNR
5. Amendement M. François Krull

Laurence Christen  
Rue des Alpes 10  
1197 Prangins

Prangins, le 28 avril 2023

Madame la Présidente du  
Conseil Communal  
1197 Prangins

Démission

Madame la présidente,

Par la présente, je vous fais part de ma démission avec effet immédiat de la COGEST, ainsi que du Conseil Communal.

En effet, je serai employée, dès le 1<sup>er</sup> mai, par l'administration communale. Selon l'art. 55, il ne m'est pas permis de rester active au sein de la COGEST. Par ailleurs, je ne trouve pas que ce soit adéquat de siéger au Conseil communal tout en travaillant pour l'exécutif.

D'avance je vous remercie de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurence Christen



# COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 24 mai 2023

## **Service Administration générale & relations extérieures**

- Absence de la Municipalité lors de la séance du CC du 5 avril 2023
- Conférence de presse organisée le 17 avril 2023 pour présenter les 7 préavis municipaux qui ont été déposés en avril
- Préavis et rapports de commissions à partir de 1971 (excepté les naturalisations) ont été publiés sur le site de la Commune

Réponses à la simple question concernant :

- La procédure d'accès aux documents classés aux archives

## **Service Urbanisme**

- Présence d'environ 35 personnes lors de l'atelier participatif du 25 mars dans le cadre de l'élaboration du futur PACom
- Le Service Urbanisme est toujours sous-doté en personnel

## **Service Affaires sociales, enfance & jeunesse**

- 1<sup>ère</sup> édition d'un accueil pendant les vacances (Centre aéré), il ne reste que quelques places
- Soirée d'initiation aux gestes de premiers secours enfance: 50 inscriptions pour 35 places, une seconde date est ouverte le mardi 13 juin

## **Service Environnement**

- Plafond atteint du fonds pour les subventions pour les actions en faveur du climat (CHF 10'000.- pour les achats en juillet)
- Lit bactérien: légères perturbations pendant les travaux, tout est rentré dans l'ordre

Réponses aux simples questions concernant :

- Les pistes dégagées lors des discussions ayant eu lieu dans le cadre du Défi climat
- L'alimentation de la plateforme du géoportail Carto-Lacôte en ce qui concerne le relevé des arbres majeurs sur domaine public pranginois

## **Service Bâtiments**

- Résiliation du bail à loyer de la Buvette des Abériaux

Réponses aux simples questions concernant :

- La qualité des réponses apportées par courriel ou par téléphone par le service Bâtiments pour les réservations de salles
- Les horaires d'ouverture de l'Auberge communale le soir et la disparition du «petit coin à boire»
- Les charges d'exploitation qui auraient dû être mentionnées dans le préavis de crédit de réalisation de la crèche
- Les préavis municipaux priorités durant la législature visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux (émissions CO2 des bâtiments)
- La création potentielle au sein des bâtiments communaux d'un espace de travail partagé (co-working)

## **Service Culture & Sociétés locales**

- Prochains concerts le 27 mai et le 10 juin
- Cadeau d'un piano pour le temple de Mme Eliane Jaccard

## **Sécurité**

- Police Nyon Région (PNR): rapport de gestion 2022 en ligne

Réponse aux simples questions concernant la PNR :

- La hausse des coûts de la PNR entre 2017 et 2020 va-t-elle se poursuivre ?
- Une telle hausse se justifie-t-elle et pourquoi y a-t-il une différence importante entre le coût par habitant à Gland et à Prangins ?

## Service Finances

- Accord possible canton & communes dès 2025 concernant la péréquation:
  - ➔ Cohésion sociale (ou facture sociale) - nombre habitants plutôt que capacité financière / part cant. augmentations 83% contre 66% ➔ baisse de 8.8 M à 3.8 M mais...
  - ➔ Report sur autres éléments péréquation qui passent de 6.4M à 10.3 M
  - ➔ Total économie théorique de 1.15M par an (base 2022), soit l'équivalent de 3 points d'impôt environ

Réponses à la simple question concernant :

- Le bouclage des comptes 2022

## Service Ressources humaines

- Engagement à 80% d'un collaborateur technique et à 30% d'une collaboratrice administrative au *Service Environnement*
- Engagement à 40% d'une animatrice socio-culturelle co-responsable du centre d'animation des jeunes au *Service Affaires sociales, enfance & jeunesse*
- Engagement à 100% du secrétaire municipal adjoint actuel au poste de secrétaire municipal suite à l'incapacité de travail/démission de la secrétaire municipale au *Service Administration générale & relations extérieures*
- Engagement à 100% au poste de collaborateur au contrôle des habitants suite à la démission de la collaboratrice actuelle au *Service Contrôle des habitants*

## **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

- Hameau de Pont Farbel: Raccordements des eaux usées au collecteur communal selon préavis 57/20 effectué.
- Les propriétaires du hameau de Pont Farbel ont effectué les travaux des raccordements des eaux usées au point de raccordement communal construit dans le cadre du préavis 57/2020. Les 11 habitants sont donc correctement raccordés au réseau d'assainissement et ne voient plus leurs eaux usées s'infiltrer dans la nature.
- Réponse à la simple question concernant les nouveaux aménagements ou correctifs aux aménagements pour les places de parking à la Plage de Promenthoux

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Inauguration du pont de la Redoute le 3 juin 2023

VILLE DE NYON

COMMUNE DE PRANGINS

**INAUGURATION  
DU PONT DE  
LA REDOUTE**

**SAMEDI 3 JUIN  
de 9h à 16h**

Activités ludiques, mur de grimpe,  
château gonflable, stands d'infos,  
partie officielle, apéritif, etc.

[nyon.ch/pont-redoute](https://nyon.ch/pont-redoute)

f i t in

la Mobilière

SBB CFF FFS

# Communication du délégué de Conseil Communal de Prangins auprès du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle

Madame la Présidente,  
Bien chers collègues,

Le Conseil Intercommunal a tenu sa première séance 2023 le 25 Avril. Le délégué de la Municipalité, Monsieur Igor Diakoff, était absent.

Permettez-moi de partager avec vous quelques informations :

### 1) Assermentations & Elections

Suite à différents mouvements dans les 18 communes qui composent le SDIS, 4 nouveaux délégués ont été assermentés au sein du Conseil Intercommunal.

Une place au sein du CODIR était également à repourvoir pour remplacer le membre démissionnaire représentant le site de St-Cergue. Deux candidats se présentant, il a fallu procéder à une élection qui a été remportée par Madame Carole MORINA de ST-Cergue.

Le bureau a également été réélu dans les diverses fonctions qui le compose.

### 2) Nouvelles des véhicules

Je vous ai parlé en octobre passé d'un préavis autorisant le rachat de deux véhicules d'occasion provenant des SDIS fribourgeois dans le cadre de leurs réorganisations. L'un deux est arrivé, a été équipé puis remis au site de Genolier ce printemps. L'ancien véhicule Renault a été déséquipé et va être intégré à un convoi amenant du matériel pompier destiné à aider nos camarades ukrainiens.

Le préavis 9/23 a validé le préavis pour le remplacement du véhicule de chef d'intervention Zorba 103 qui a vu passer 3 commandants en vingt ans et plus de 115'000 Km.

### 3) Les comptes

Durant la séance, le préavis 10/2023 portant sur les comptes 2022 a été accepté et je souhaite vous informer :

- Que le coût par habitant budgété à Frs 41.95 a pu être ramené à Frs 39.75
- Que les 18 communes du SDIS vont bénéficier d'une rétrocession de Frs 82'339.76
- Dont Frs 10'665.51 qui sera déduit de la prochaine facture d'acompte pour Prangins

A noter que la facturation qui était devenue mensuelle durant la période des taux d'intérêts négatifs, va redevenir trimestrielle.

### 4) Les activités

Le rapport de gestion et d'activités 2022 est disponible. Outre quelques exemplaires papier que je tiens volontiers à votre disposition, il est également disponible sur le site Internet du SDIS : <https://sdis-nyon-dole.ch>  
Outre le détail des 479 (+32) interventions que le SDIS a traité, dont 25 (-10) à Prangins, vous y trouverez moult informations sur les activités de l'année et les nominations à un grade supérieur des sapeurs-pompiers habitant dans ou travaillant pour notre Commune.

## 5) La révision des statuts

Le travail de la Commission suit son cours. Il est prévu de les voter lors de la session de septembre. Ces statuts seront ensuite transmis aux 18 communes qui devront le soumettre à leurs législatifs. Il est à noter que ce préavis n'est pas encore présent dans la liste des préavis que la Municipalité a transmis au Conseil.

## 6) Caserne de Bonmont

Le chantier de la nouvelle caserne des pompiers du site de Bonmont va commencer à Chésereux. Elle devrait rentrer en service en 2024, pour les 10 ans de l'association.

## 7) Présentation des normes incendie

Le responsable de la prévention feu, le Capitaine David SANZ, a fait une présentation intéressante sur les rôles et responsabilités légales du canton et des communes dans les contrôles à effectuer afin de s'assurer que les normes incendies et d'accessibilité pour les intervenants soient respectées lors de constructions et rénovations importantes de bâtiments. Ceci bien sûr avant la remise du permis de construire et/ou d'habiter.

Cette présentation a rendu attentifs moult Municipaux sur leurs devoirs et responsabilités lors de constructions ou de transformations de bâtiments de taille à accueillir plusieurs familles.

La séance s'est terminée par une visite du musée de l'amicale des sapeurs-pompiers présidée par Monsieur Louis de Bourbon Parme et vice-présidée par Monsieur Marc Pittet. Qu'ils soient ici encore remerciés pour leur accueil.

Pour finir et c'est tout frais, j'aimerais vous informer des résultats du concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers qui a eu lieu le samedi 6 mai à la vallée de Joux. Inscrit dans plusieurs catégories, le SDIS Nyon-Dôle a fait les résultats suivants :

Combiné A : 1<sup>ère</sup> place pour le site de Nyon, mention très bien avec les félicitations du jury et meilleure donnée d'ordre pour le caporal Loïc Grossen

Combiné B : 2<sup>ème</sup> place pour le site de Genolier, mention très bien avec la meilleure donnée d'ordre pour l'appointé Tania Schlatter  
3<sup>ème</sup> place pour le site de Bonmont

PROV : 4<sup>ème</sup> place

Motopompe D : 4<sup>ème</sup> place pour le site de Nyon

Désincarcération : 1<sup>ère</sup> place pour le site de Nyon, mention très bien avec les félicitations du jury

Au vu de ces résultats, ceux-ci démontrent la qualité et l'engagement de nos pompiers régionaux et de la qualité de l'instruction qui leur est transmise.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour tout complément d'informations.



Peter DORENBOS

**Communication au conseil communal de Prangins du 24 mai 2023 à propos de  
L'assemblée du conseil intercommunal de la Police Nyon Région du 3 mai 2023**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le conseil intercommunal de la Police Nyon Région s'est déroulé le 3 mai à Crans.

Le PV de la séance du 21 septembre 2022 a été accepté ainsi que l'ordre du jour.

- Election de M. Jacques Auberson au poste de Président du Conseil intercommunal en remplacement de M. Claude Favre démissionnaire.
- Election de M. Marc Pittet comme suppléant à la commission de Gestion
- Le poste de commandant de la PNR a été mis au concours.
- L'essai des patrouilles mixtes (Police communale / Gendarmerie) n'ayant pas été concluant, il a été arrêté le 1 mai 2023.

Quelques chiffres d'interventions sur les 3 communes et sur Prangins spécifiquement.

| <b>(Tableau 1)</b>                   | PNR          | Prangins     |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Interventions</b>                 | <b>7'149</b> | <b>1'047</b> |
| Accidents circulation                | 256          | 33           |
| Lésions corporelles                  | 104          | 1            |
| Différents vols                      | 709          | 65           |
| Infraction contre le patrimoine      | 232          | 28           |
| Troubles de la tranquillité publique | 560          | 80           |

Trois préavis ont été présentés et acceptés :

**Préavis N° 03/2023** : Un montant de 438'000.- a été demandé pour la formation de 6 nouveaux aspirants qui passent une année de formation à l'Ecole de Police de Savatan puis une année de formation sur le terrain dans la PNR.

Le CODIR se réjouit d'avoir trouvé 6 aspirants qui sont très convoités par les différents corps de police du canton.

**(Tableau 2) Préavis N° 01/2023** : Comptes 2022

Budget 13'930'245.- Comptes 13'374'204.- (ils étaient de 13'956'490 CHF en 2021)

A titre de synthèse, on retiendra que cet exercice comptable 2022 a dégagé un excédent substantiel, soit CHF 1'904'392.-

Cet excédent résulte, d'une part, de charges budgétées, mais non dépensées, correspondant à CHF 556'041.- et, d'autre part, de recettes non budgétées correspondant à CHF 1'348'351.-

Les recettes non budgétées résultent de la volonté de ne pas budgéter un montant trop élevé pour les contraventions ce qui ferait croire à une volonté de pousser les agents à « faire du chiffre ».

Les Amendes d'ordre représentent 3'500'202.- et les Ordonnances pénales 1'231'960.-  
Concrètement, la diminution de la contribution des trois communes, par rapport à ce qui était prévu dans le budget 2022, est de CHF 1'904'392.-.

#### Contrôles radars (mobile, fixe et remorque radar)

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Véhicules contrôlés                  | 10'569'851 |
| Véhicules en infraction (5,2%)       | 55'778     |
| % de véhicules immatriculés hors PNR | 78%        |

#### **Préavis N° 02/2023 : Rapport de Gestion 2022**

Dans les activités opérationnelles nous trouvons :

- Les gens du voyage se sont installés en août sur plusieurs terrains dans le secteur de l'Asse à Nyon. Des problèmes d'évacuation sont apparus, plusieurs dizaines de Gendarmes et de Policiers ont été mobilisés à cet effet. Les sites ont été laissés dans un triste état, comme d'habitude !
- La lutte contre le bruit a été menée pour traquer les véhicules trafiqués et bruyants, en collaboration avec le Service des Auto et de la Navigation (SAN).
- Les effectifs de la PNR (81 collaboratrices et collaborateurs dont 15 « civils ») ont été engagés sur **37** manifestations dont une dizaine d'importantes. En 2019 il y en avait eu **22**, en 2020 **16** et en 2021 **15** sous l'effet COVID19.
- De nombreuses tâches administratives comme l'évaluation des équipements de la nouvelle caserne qui va entrer en fonction les 12-13 juin et de relations publiques :

#### A Prangins plus précisément :

- 6 campagnes d'affichage de prévention routière.
- 1 campagne spécifique de rentrée scolaire à chaque retour de vacances (affichage et présence en uniforme à proximité des écoles).
- Des campagnes de prévention criminalité (distribution de flyers sur des thématiques ciblées).
- Quotidiennement : patrouilles de proximité en sus des patrouilles de police-secours
- 1 stand tenu lors de l'accueil des nouveaux habitants.
- Actions de prévention dans les transports publics (TPN).
- Action de prévention sur les risques de cambriolages en soirée.
- Rédaction, par le policier îlotier, de 14 rapports d'enquête dans le cadre de demandes de naturalisation.

|  |
|--|
| <b>Interventions sur les 3 communes PNR et sur Prangins spécifiquement</b> |
|--|

|                                       | <b>PNR</b> | <b>Prangins</b> |
|---------------------------------------|------------|-----------------|
| <b><u>Total des interventions</u></b> | 7'149      | 1'047           |
| Accidents de la circulation           | 256        | 33              |
| Lésions corporelles                   | 104        | 1               |
| Différents vols                       | 709        | 65              |
| Infraction contre le patrimoine       | 232        | 28              |
| Troubles de la tranquillité publique  | 560        | 80              |



|   |              |                            |
|---|--------------|----------------------------|
| <b><u>Budget 2022</u></b>                                       | 13'930'245.- |                            |
| <b><u>Comptes 2022</u></b>                                      | 13'374'204.- | (13'956'490 CHF en 2021)   |
| <b><u>Excédent</u></b>  | 1'904'392.-  |                            |
| <br>  |              |                            |
| <b><u>Budget non dépensé</u></b>                                | 556'041.-    |                            |
| <br>  |              |                            |
| <b><u>Recettes non budgétées</u></b>                            | 1'348'351.-  |                            |
| <br>  |              |                            |
| <b><u>Les amendes d'ordre</u></b>                               | 3'500'202.-  |                            |
| <br>  |              |                            |
| <b><u>Les ordonnances pénales</u></b>                           | 1'231'960.-  |                            |
| <br>  |              |                            |
| <b><u>Contrôles radars (mobile, fixe et remorque radar)</u></b> |              |                            |
| Véhicules contrôlés   | 10'569'851   |                            |
| Véhicules en infraction (5,2%)                                  | 55'778       | (env. 62.- par infraction) |
| % de véhicules immatriculés hors PNR                            | 78%          |                            |

Préavis 35/2023 création d'un arrêt de bus aux Mélèzes au Chemin de la Redoute

Proposition d'amendement de la conclusion #1

Diminuer le crédit accordé de CHF 24'700 + TVA, soit de CHF 26'600 (arrondi)

**1. d'accorder un crédit de CHF 183'400.- TTC, pour la création d'un arrêt de bus aux Mélèzes**

Prangins 24 mai 2023



François Krull